

## Article R4222-8 du Code du travail - Locaux à pollution non spécifique

Date de mise à jour : 14 Avril 2023

### Notre analyse

L'air recyclé est l'air pris et réintroduit dans un local. L'air envoyé après recyclage dans les locaux à pollution non spécifique doit être filtré.

En cas de panne du système d'épuration ou de filtration, le recyclage doit être arrêté.

## Article R4222-8 du Code du travail - Locaux à pollution non spécifique

L'air envoyé après recyclage dans les locaux à pollution non spécifique est filtré.

L'air recyclé n'est pas pris en compte pour le calcul du débit minimal d'air neuf prévu à l'article R. 4222-6.

En cas de panne du système d'épuration ou de filtration, le recyclage est arrêté.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Conception des lieux et des situations de travail -  
Santé et sécurité :  
démarche, méthodes et  
connaissances techniques

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Conception des lieux de  
travail – obligations des  
maîtres d'ouvrage.  
Règlementation

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Aération et assainissement

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Le dossier d'installation de  
ventilation

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Focus juridique - Contrôle  
des installations de  
ventilation : quelles sont  
les obligations de  
l'employeur ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)